



SUIVI ZONE VULNERABLE

DISPOSER DES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR LA ZONE VULNÉRABLE

- Avoir un Plan Prévisionnel de Fumure en règle par rapport à la conditionnalité et à la Directive Nitrates
- Disposer d'un cahier d'épandage conforme
- Avoir le bilan post-récolte si nécessaire
- Piloter la fertilisation azotée

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout agriculteur ayant des parcelles en zone vulnérable

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

MA CAMPAGNE EN CONFIANCE, POUR BÉNÉFICIER D'UN CONSEIL SUR LA DIRECTIVE NITRATES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

1

Rencontre avec un conseiller

(Durée : 2 h)

Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure de la campagne en cours :

- o Enregistrement de l'assolement prévisionnel
- o Calcul des doses à apporter par culture
- o Prévision du fractionnement des apports

2

Rencontre avec un conseiller pour la traçabilité

(Durée : 2 h)

- o **Réalisation du diagnostic des pratiques de fertilisation au regard de la Directive nitrates**
- o **Saisie et vérification du cahier d'épandage**
(fertilisation, semis, récolte, gestion de l'interculture)
- o **Calcul des 170 Kg d'azote par hectare SAU et bu bilan post ré-colte, si nécessaire**



Dans le mois qui suit le rendez-vous

Pour chaque parcelle

- o une fiche "Plan prévisionnel de fumure »
- o une fiche "Cahier d'épandage"

Un diagnostic de vos pratiques au regard de la Directive nitrates sur votre exploitation

Le bilan post récolte et Le calcul des 170 kgN /ha de SAU, si nécessaire

Les +
PROagri

Utilisation de MesParcelles, outil indépendant labellisé COMIFER, solution de gestion des parcelles en ligne

- ✚ Bénéficier d'un conseil réglementaire actualisé sur mon exploitation
- ✚ Un compte rendu détaillé
- ✚ Lien avec le conseil MesSat'images



Tarifs et conditions de vente sur demande.

Votre interlocuteur

Chantal GRANVILLE, Assistante du Service Entreprises, Réglementations et Bâtiments

05 63 48 84 31

c.granville@tarn.chambagri.fr

www.tarn.chambre-agriculture.fr

